

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 FÉVRIER 2025

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 10 février 2025, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de M. GAUTHIER Damien, Maire.

Présents : Mrs TURCIN François, SAVARY Olivier, SODOYER Philippe, RATTE Xavier (adjoints), DI-BLAS Bruno, VILLEDIEU Yannick, NOLET Luc, Mmes SEGAULT Sylvie, SEGUINOT Emilie,

Absents : M. ZAROS Bruno (pouvoir donné à Mme SEGAULT Sylvie) ; M. LAROCHE Pierrick (pouvoir donné à M. VILLEDIEU Yannick) ; Mme DA SILVA PINHO Lucia (pouvoir donné à M. TURCIN François)

Secrétaire de séance : M. NOLET Luc

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire dresse la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :

délibération n° 2024-31/11.12-01 : autorisation au Maire pour la signature d'une convention d'enfouissement de câbles

délibération n° 2024-32/11.12-02 : désignation de représentants de la commune au Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube

délibération n° 2024-33/11.12-03 : désignation de représentants de la commune à la commission logistique et patrimoine de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs

délibération n° 2024-34/11.12-04 : motion de soutien relative à la situation financière du Département

Point n° 1 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs (délibération n° 2025-01/17.02-01)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article 1647-00 bis du Code Général des Impôts, il est accordé un dégrèvement temporaire de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs bénéficiant d'une aide à l'installation.

Ce dégrèvement de droit est égal à 50 % pour une durée de 5 ans. Il est pris en charge par l'Etat.

Le Maire précise que la commune peut décider d'accorder un dégrèvement sur la part de cotisation restant due, ce qui porte à 100 % le dégrèvement dont sont susceptibles de bénéficier les jeunes agriculteurs. Ce dégrèvement facultatif égal à 50 % est accordé sur délibération pour une durée qui ne peut excéder 5 ans. Il est à la charge de la commune.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident d'accorder le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs
- décident que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur
- chargent le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Point n° 2 - Autorisation au Maire de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget (délibération n° 2025-02/17.02-02)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les dépenses d'investissement ne peuvent pas intervenir avant le vote du budget sauf si les membres autorisent le Maire à mandater des dépenses précises, dans la limite du quart du montant des dépenses inscrites au budget de l'année précédente.

Le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour obtenir l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget pour 2025 :

- compte 21578 (autre matériel technique): achat de bancs - Discount Collectivités : 910,08 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le Maire à mandater cette dépense d'investissement avant le vote du budget pour 2025 étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget.

Point n° 3 - Commission bâtiments - autorisation de travaux de clôture
(délibération n° 2025-03/17.02-03)

M. SAVARY Olivier, adjoint et président de la commission bâtiments, présente les propositions de travaux aux membres du Conseil Municipal :

- 185 ml de clôture de la parcelle sur laquelle se trouve le hangar communal pour 13 875 € HT (Ets DEJOU)
- portail coulissant de 6,5 ml pour 8 850 € HT (Ets DEJOU)

Après délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les propositions ci-dessus émanant de la commission bâtiment. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à ces décisions, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux et à déposer des demandes de subvention.

Point n° 3 bis - Commission bâtiments - autorisation d'études pour des travaux à la Mairie - rafraichissement des locaux et rénovation énergétique (délibération n° 2025-04/17.02-04)

M. SAVARY Olivier, adjoint et président de la commission bâtiments, présente les propositions suivantes aux membres du Conseil Municipal :

- préparation du dossier jusqu'à la déclaration préalable, sans suivi de chantier dans l'immédiat pour 5 400 € HT (UBIK Architecture)
- description des installations de chauffage pour 1 800 € HT (FM2I)
- études règlementaires pour les demandes de subventions pour 2 000 € HT (FM2I)

Après délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les propositions ci-dessus émanant de la commission bâtiment. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à ces décisions, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux et à déposer des demandes de subvention.

Point n° 4 - Family Bus de la Protection Maternelle et Infantile

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de MALIGNY a été contactée pour éventuellement accueillir, une demi-journée par mois, le Family Bus : ce bus offrirait des consultations gratuites à destination des futurs parents et des parents d'enfants de 0 à 6 ans. La PMI souhaite aller à la rencontre des familles en zone rurale pour les écouter, les informer, les conseiller et répondre à leurs questions dans plusieurs domaines dont :

- suivi du développement de l'enfant : mesures, pesées, suivi des vaccinations
- rythme de la vie de l'enfant : sommeil, pleurs, alimentation
- allaitement / diversification alimentaire
- accompagnement à la parentalité
- modes d'accueil : crèches, assistants maternels

Le bus doit pouvoir stationner à proximité d'une salle chauffée disposant de sanitaires et d'un branchement électrique.

Les membres du Conseil Municipal sont à l'unanimité favorables pour accueillir une telle action et émettent le souhait que le bus puisse stationner à proximité de la salle Lafarge. Un contact sera pris avec les responsables pour envisager les modalités de la mise en place de ce service à la population.

Point n° 5 - Renouvellement du contrat de balayage (délibération n° 2025-05/17.02-05)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2024 le contrat prévoyait le passage de la balayeuse une fois par mois sur 11 mois (hormis le mois d'août) à raison de 960 € HT par passage.

Le Maire évoque la proposition de la Sté MANSANTI pour un passage par mois sur 11 mois en 2025 (hormis le mois d'août) pour un coût unitaire de 995 € HT.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de conclure un nouveau contrat avec la Sté MANSANTI pour le passage de la balayeuse chaque mois de 2025 (hormis le mois d'août) moyennant un prix unitaire de la prestation de 995 € HT. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à ce dossier et à en signer toutes les pièces.

Point n° 6 - Plan de Prévention des Risques Naturels Coulées de Boues

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la carte de zonage provisoire qui servira de base de travail : en effet, plusieurs réunions entre les Maires des communes concernées et les Services Préfectoraux seront organisées.

M. TURCIN François profite de ce point à l'ordre du jour pour informer les membres du Conseil Municipal qu'un devis a été demandé pour un dispositif permettant de casser l'écoulement des eaux route de Méré, à hauteur du chemin des Forêts.

De plus, un devis est également demandé pour canaliser l'eau de pluie provenant de la Vallée Martin, de la route des Roncières et du chemin de la Montée pour rejoindre le fossé situé sur la route départementale.

Questions et informations diverses

1 - les élus ont décidé de reconduire le principe d'une **permanence en Mairie**, le dernier samedi matin de chaque mois, entre 10 h et 12 h pour recevoir les habitants qui le souhaitent :

22.02.2025	L. NOLET et P. SODOYER
29.03.2025	F. TURCIN et Y. VILLEDIEU
26.04.2025	O. SAVARY et X. RATTE
31.05.2025	E. SEGUINOT et B. ZAROS
28.06.2025	X. RATTE et B. ZAROS

2 - un habitant du village va faire réaliser des travaux dans sa propriété du 24 au 28.03.2025 et demande si quelqu'un serait intéressé par de la **terre végétale et du remblai**.

3 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il doit rencontrer la coiffeuse au sujet du **salon de coiffure**.

4 - le logement n° 2 du 6 rue des Ecoles est à nouveau loué, à une employée du SIVOS.

5 - le pavillon du 2 rue du Dr Hess a été estimé à 135 000 € par Maître BERARDO. Cette estimation a été transmise aux locataires qui sont en contact avec leur organisme bancaire pour étudier la faisabilité d'un achat.

6 - le **City Stade** est opérationnel depuis le jeudi 13 février dernier et bénéficie d'un éclairage grâce à un capteur crépusculaire et un bouton poussoir qui déclenche le

dispositif pour une heure. Les spots seront prochainement réglés pour éviter une zone d'ombre dans un des angles de l'équipement multisports.

7 - Lors de construction, M. SAVARY Olivier a reçu le maître d'œuvre qui a suivi le dossier du hangar communal pour envisager son agrandissement. Le cabinet demande des informations plus précises sur la position des lignes à haute tension. Une demande à RTE va être faite dans ce sens.

8 - M. RATTE Xavier signale un arbre qui se creuse et qui risque de devenir dangereux à côté du City Stade.

9 - M. TURCIN François informe les membres du Conseil Municipal qu'une campagne d'élagage va bientôt commencer : cimetièrre aux chats, bois du Château, terrain de pétanque et divers chemins. Le Département sera sollicité pour savoir qui a pris en charge les travaux d'élagage route de Fontenay et si les propriétaires riverains ont participé. Mme SEGUINOT Emilie, bien que consciente que le chemin de Baccarat a été refait il y a deux ans, estime que des travaux pourraient être programmés.

10 - Mme SEGUINOT Emilie insiste sur la dangerosité, pour les véhicules, de sortir de la rue du Temple sur la Grande Rue, dangerosité due au manque de visibilité, accentuée parfois par le type de véhicule stationné. Elle estime que la pose d'un miroir d'agglomération permettrait de limiter les risques. M. TURCIN François rappelle que la pose d'un miroir impose de facto la matérialisation au sol d'un stop et que, si la commune pose un tel miroir sans stop, elle engage sa propre responsabilité en cas d'accident.

11 - M. TURCIN François annonce qu'un devis a été signé pour du marquage au sol : passages piétons, places de stationnement, bordures jaunes, places de bus ... De plus, un sentier piétonnier sera matérialisé au sol rue des Vignes et rue du Stade.

12 - Le Maire signale que le pont du Bief a été endommagé.

13 - M. VILLEDIEU Yannick signale et déplore un livre brûlé sous la petite halle. Il regrette également la pose intempestive d'autocollants des Ultras d'Auxerre, notamment sur les panneaux de signalisation. De tels agissements, étant donné que l'on peut identifier la source de ces autocollants, peuvent donner lieu à des dépôts de plainte.

14 - M. TURCIN François précise que dans le prix d'achat et de pose du City Stade est comprise la première année de contrôle. Il informe avoir pris contact avec l'ent. SOCOTEC pour réaliser les contrôles de toutes les installations de sport et de jeux à l'école, à l'espace Lafarge et les jeux à ressort vers le City Stade.

Interrogé par Mme SEGAULT Sylvie sur le coût de cette prestation, le Maire répond qu'elle coûte aux alentours 800 € par an pour l'ensemble des contrôles.

15 - Mme SEGAULT Sylvie se fait l'écho d'une personne du village passionnée de **généalogie** qui souhaite faire une réunion.

16 - M. NOLET Luc signale un **nid en formation** dans un luminaire au-dessus de la Halle, **des plantes qui poussent dans la gouttière** de l'église au niveau de la sacristie et un besoin de **nettoyage de la statue** érigée en souvenir de la St-Vincent Tournante de 2004.

17 - M. TURCIN François précise qu'une étude est en cours avec le SDEY pour la pose de 3 **luminaires supplémentaires** rue des Maisons Rouges, le chiffrage devrait parvenir dans le courant du mois d'avril. Il déplore du vandalisme sur certains points lumineux dont celui situé rue Gaston Houssier sur lequel ont été constatés des impacts de plombs.

18 - M. TURCIN François précise qu'un point sera fait avec la Gendarmerie au sujet des véhicules qui stationnent au niveau du lotissement. Il informe les membres du Conseil Municipal qu'une **antenne chargée du respect de l'environnement** a été créée à la demande de la Préfecture.

Il évoque également la possibilité de contacter une entreprise spécialisée dans la **récupération des pneumatiques** pour envisager un appel global aux personnes intéressées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire de séance,

M. NOLET Luc,



Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,

